

## 6.3. Faites contrôler les équipements de votre atelier en temps opportun

*L'inspection des équipements est un instrument important qui permet de garantir la sécurité. Les techniciens de maintenance utilisent de nombreux équipements qui sont soumis à l'inspection. Quels sont les principaux points d'attention ? Et qu'en est-il si un accident se produit ? (Par Valérie Couplez)*

### **Quelles sont les conditions de base pour une inspection réussie ?**

Pour réaliser les tâches de maintenance quotidiennes, les techniciens utilisent des équipements techniques. Les plateformes élévatrices, mais aussi les échafaudages, les dispositifs de levage et les équipements de protection individuelle (EPI) sont une aide précieuse au travail. Mais ces équipements sont soumis à l'inspection. S'ils ne sont pas certifiés conformes en temps opportun, une situation épineuse peut en découler en cas d'accident. Nous vous guidons à travers les cinq principaux points d'attention.

#### **1. L'inspection commence par l'identification**

Quel que soit le type d'équipement, la condition fondamentale d'une inspection est l'identification. Si vous ne savez pas de quel escabeau parle le rapport d'inspection, alors celui-ci n'a aucune valeur. Les inspecteurs conseillent donc d'apposer un numéro d'identification sur les équipements ou de s'assurer que les numéros de série soient bien visibles.

#### **2. Surveillez la durée de vie**

Les entreprises négligent encore trop souvent la durée de vie de leurs équipements. C'est souvent dû à de l'ignorance. Par la mention d'une durée de vie par le fabricant, l'équipement - dès que la date est dépassée - ne peut plus être utilisé et sera donc refusé à l'inspection. Le matériel synthétique (comme une courroie de levage ou un harnais de sécurité) peut, lui, être exposé à la lumière UV qui va engendrer une dégradation. Les fabricants cherchent à connaître la durée de vie de leurs produits et fixent donc des dates de péremption.

#### **3. Veillez à la régularité**

Selon l'équipement en question, l'inspection a lieu tous les trimestres, tous les six mois ou une fois par an. Ne perdez pas de vue les échéances des rapports d'inspection afin d'éviter de travailler avec du matériel non conforme. Si des techniciens de votre équipe sont souvent en déplacement, il peut être intéressant d'augmenter la fréquence d'inspection. De cette manière, il y a de fortes chances que tous les équipements soient inspectés dans les délais établis par la loi. Deux documents peuvent être consultés pour connaître la fréquence d'inspection recommandée pour un équipement donné. Le **RGPT**, règlement général pour la protection du travail, est le plus connu. Il y a aussi le Codex qui s'intéresse au bien-être sur le lieu de travail. Une manière de faire comprendre aux collaborateurs qu'un équipement peut être utilisé consiste à appliquer un code couleur par trimestre ou par aimée (pour les sangles, par exemple). La date de validité peut aussi être marquée. Enfin, les Services externes pour les contrôles techniques (**SECT**) peuvent proposer leurs propres étiquettes de validité.

#### **4. Gardez vos documents**

Un élément crucial lors des inspections a trait aux instructions compilées par le fabricant du produit. Gardez toujours ces documents. Ils reprennent des informations pertinentes pour l'inspecteur. Sans ces documents, l'inspecteur ne peut pas finaliser l'inspection et un commentaire sera rédigé dans le rapport. Si cela se produit plusieurs fois, l'équipement risque d'être mis automatiquement hors service. Gardez donc vos rapports d'inspection, tout comme les rapports de mise en service. Vous devez pouvoir les présenter lors des contrôles par l'inspection du travail ou aux entreprises externes avec lesquelles vous travaillez.

#### **5. Réagissez aux commentaires du rapport d'inspection**

Les commentaires d'un inspecteur ne sont pas une raison pour se débarrasser d'un équipement. Veillez à assurer rapidement un suivi strict du rapport d'inspection. C'est un point d'attention important lors des contrôles de l'inspection du travail.

**Qui se charge de l'inspection ?** L'inspection doit être effectuée par les SECT si le RGPT est d'application. Si c'est le Codex qui est appliqué, l'inspection peut avoir lieu par les SECT ou une personne habilitée à le faire. La définition d'une 'personne habilitée à le faire' n'est pas clairement définie. Si un membre de votre personnel veut s'en charger, veillez à ce qu'il ait suivi les bonnes formations et qu'un rapport détaillé soit disponible pour chaque inspection. Une inspection combine le contrôle de la documentation et une inspection visuelle de l'équipement.

**Et si un accident se produit ?** Si un accident vient à se produire et que des collaborateurs sont impliqués, l'inspection du travail se déplacera. La première chose que les inspecteurs demandent est le rapport de mise en service et les rapports d'inspection périodiques. Bien souvent, cela a directement lieu via les SECT. Ils vérifient si les remarques ou la fréquence d'inspection ont bien été suivies et s'il peut y avoir un rapport entre l'accident et l'équipement utilisé. N'oubliez pas que la responsabilité des inspections et des équipements incombe toujours à l'entreprise.

Si des manquements sont constatés, l'entreprise peut être tenue responsable et poursuivie au pénal. Et la compagnie d'assurance essaiera de récupérer le préjudice subi auprès de l'entreprise de de l'individu.

### **L'impact de la numérisation sur les inspections**

Chez Vinçotte, on croit fermement que la numérisation est l'avenir des inspections. Pascal Smits, Teamlead Lifting nous explique : « C'est la manière par excellence de conserver en un endroit central toute l'information utile et les rapports d'inspection. Nous nous sommes engagés dans cette voie. Nos inspecteurs travaillent avec leur smartphone et passent numériquement en revue leurs listes de contrôle pour vérifier si le fonctionnement correct des équipements. Le client reçoit lui aussi le rapport d'inspection sous forme numérique, avec les photos des remarques formulées. Via notre outil de planification automatique, un nouveau rendez-vous est généré pour la prochaine inspection. » Et ce n'est que le début. Vinçotte déploie actuellement son 'digital tagging project' avec les codes QR, les codes à barres ou la RFID. « Tous les équipements reçoivent un tag avec un code unique. La personne qui lit ce tag peut immédiatement voir si le certificat de conformité est valable. S'il s'agit d'une personne habilitée, par exemple un inspecteur de chez Vinçotte, d'autres informations pertinentes sont visibles : les instructions du fabricant, les remarques des rapports précédents, ... Cette approche améliore l'efficacité et la précision des inspections ce qui génère une sécurité accrue. Nous nous engageons pour une société plus sûre et plus efficace, et le marquage numérique accélère grandement cela », conclut Smits.

Maintenance Magazine N° 146 – Décembre 2019